

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Station hydrogène Cournon d'Auvergne sur la commune principale de l'AIOT Rue de Sarliève 63800 COURNON D AUVERGNE.

La référence de votre dossier est A-3-A1Z7A52D et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 06/11/2023 à 16h05 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

## Personne morale

N° SIRET **84365625700022**

Raison sociale **HYMPULSION SAS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**6 rue Alexander Fleming**

**6 RUE ALEXANDER FLEMING**

**LYON**

**69007 LYON 07**

## Signataire

Qualité : **Directeur général**

## Référent

Fonction : **Responsable d'Opérations**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Station hydrogène Cournon d'Auvergne**

Description des activités :

**La station de ravitaillement en hydrogène est constituée de 3 zones principales: une zone de distribution publique destinée au remplissage du réservoir d'un véhicule, constituée de 2 bornes de distribution sous un auvent, - une zone de compression et stockages HP partiellement**

entourée de murs coupe feu avec des éléments containerisés. - une zone pour tube-trailer entourée partiellement de murs coupe-feu et fermée par des portes grillagées. Un tube trailer est laissé à demeure et constitue la source d'hydrogène pour la station.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Rue de Sarliève

63800 CURNON D AUVERGNE

X : 711737

Y : 6517047

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale la quantité	Régime	Précisions
----------	--------	-----------------------	--------------------------------	--------	------------

1416	1416	Stations-service à journalière d'hydrogène distribué 800 kg/j	DC	64kg/h de compression
4715	4715-2	Hydrogène (numéro CAS 133-74-0)	Quantité susceptible d'être présente 0.87 t	D Stockages HP et MP + 1 trailer 350 bar à demeure

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Utilisation d'huile minérale en circuit fermé pour l'entraînement et la lubrification des compresseurs. L'huile neuve est stockée dans une armoire de rétention. Autres fluides: eau glycolée et fluides frigorigènes. Toutes les purges éventuelles sont effectuée manuellement par le personnel de maintenance et sont récupérées pour être envoyées dans un centre de traitement agréé.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Présence d'extincteurs dans les zones: - de distribution (2 extincteurs ABC 9kg), de stockage et de compression (1 extincteur ABC 9 + 1 ABC 50kg) appropriés aux risques et conformes aux normes en vigueur. Arrêts d'urgence (manuels et automatiques). Systèmes de détection de fuites. Détection gaz dans les espaces confinés contenant du gaz. Détection de fumées dans les armoires électriques. Détections incendie dans les espaces confinés contenant de l'hydrogène. Détection incendie en extérieur: zone technique, zone trailer, et zone de distribution. Interphone d'appel pompiers et équipes exploitant. Protection contre les collisions par des massifs béton ou glissières. Tests d'absence de fuite d'hydrogène réalisés avant chaque remplissage pour tester la connexion flexible / véhicule. Connectiques flexibles/hydrogène sécurisées par des breakaway. Soupapes de sécurité déversant vers le réseau d'évent. Equipements mis à la terre. Contrôles annuels des éléments importants pour la Sécurité**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)